

Procès-verbal de la 134^e assemblée du
conseil d'établissement du Cégep régional de Lanaudière à Joliette
tenue le jeudi 11 avril 2019, à 18 h,
à la salle du conseil D-213
sous la présidence de M. Jean-Yves Tremblay

PARTICIPENT À CETTE ASSEMBLÉE

- M. Normand Kevin Aubin
- Mme Hélène Latendresse
- Mme Nathalie Nadeau
- M. Benoit Valiquette
- Mme Hélène Bailleu
- M. Vincent Motard Côté
- M. Yvan St-Pierre

ABSENCES

- Mme Kathleen Bélanger
- M. Charles-Antoine Lépine
- M. Jean-Guy Chartier

INVITÉE

- Mme Josianne Lafrance

AGIT À TITRE DE SECRÉTAIRE

- Mme Lorraine Dépelteau

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée;

M. Jean-Yves Tremblay ouvre la réunion à 18h00.

2. Adoption de l'ordre du jour;

Le point no.5 portant sur les cours complémentaires doit être retiré. Il sera reporté à une prochaine rencontre.

CECJ190411-01	<p>Sur proposition de M. Yvan St-Pierre, dûment appuyée par M. Normand Kevin Aubin, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.</p> <p>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	--

Ordre du jour du 11 avril 2019

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la 133e réunion tenue le 14 et 20 février 2019;
4. Avis sur la demande d'autorisation pour dispenser le programme d'études collégiales en Techniques de santé animales (145.A0)
- ~~5. Cours complémentaires : Adoption du projet pilote de l'ouverture du domaine Problématiques contemporaines~~
6. Élection à la présidence et à la vice-présidence du conseil d'établissement;
7. Recommandation d'émission de diplômes;
8. Rapport de la directrice;
9. Divers; Prochaine réunion : mardi 23 avril à l'Assomption (18h30)
10. Levée de l'assemblée;

3. Adoption du procès-verbal de la 133e réunion tenue le 14 et 20 février 2019;

CECJ190411.02	<p>Sur proposition de M. Benoit Valiquette, dûment appuyée par Mme Hélène Latendresse, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 133^e réunion du conseil d'établissement tenue le 14 et 20 février 2019.</p> <p>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	--

4. Avis sur la demande d'autorisation pour dispenser le programme d'études collégiales en Techniques de santé animales (145.A0)

Mme Josianne Lafrance, directrice adjointe, présente le dossier en excusant d'abord l'absence de M. Dominic Leblanc, conseiller pédagogique qui a travaillé à la préparation du dossier et qui ne pouvait être présent ce soir pour présenter le fruit de son travail. Elle explique que le document présenté ce soir est destiné aux ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et constitue la demande d'autorisation pour dispenser le programme Techniques de santé animale (145.A0) au collège constituant de Joliette.

Attendu la forte demande des candidats et candidates aux études collégiales pour ce programme d'étude;

Attendu le nombre considérable de Lanaudois et Lanaudoise qui présentent une demande d'admission dans ce programme d'études;

Attendu qu'il s'agit de l'un des programmes d'études collégiales les plus contingentés en raison d'une offre de formation insuffisante;

Attendu que l'obtention d'une autorisation pour dispenser ce programme d'études au collège constituant de Lanaudière peut se faire sans nuire aux établissements qui le dispensent actuellement;

Attendu que la profession de technicien et technicienne en santé animale figure sur la liste des professions à prioriser de la Commission des partenaires du marché du travail;

Attendu les perspectives d'emplois favorables;

Attendu le nombre considérable d'appuis reçus de la part des employeurs et d'organismes locaux, régionaux et provinciaux;

Attendu l'avis favorable d'Emploi-Québec;

Attendu les perspectives démographiques particulièrement favorables pour Lanaudière et les hausses prévues des effectifs scolaires;

Attendu l'expertise du collège constituant de Joliette sur le plan des techniques biologiques et techniques alimentaires, l'opportunité pédagogique que représente la ferme-école et la possibilité de recourir aux ressources humaines et matérielles internes;

Attendu l'adoption au comité de gestion pédagogique;

Attendu l'avis favorable de la commission des études;

CECJ190411.03	<p>Sur proposition de Mme Claudine Harnois, dûment appuyée par Mme Hélène Latendresse, il est résolu d'appuyer la direction du Cégep régional de Lanaudière à Joliette dans sa demande au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'obtenir de ce dernier l'autorisation d'offrir le programme d'études collégiales Techniques de santé animale (145.A0).</p> <p>Il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration concernant la demande d'autorisation permanente du programme d'étude Techniques de santé animale (145.A0).</p> <p>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	--

5. **Cours complémentaires : adoption du projet pilote de l'ouverture du domaine Problématiques contemporaines**

Ce point est reporté à une prochaine rencontre.

6. **Élection à la présidence et à la vice-présidence du conseil d'établissement;**

En vertu du Règlement numéro 1 : Règlement de régie interne, on procède à la nomination à la présidence et à la vice-présidence à la réunion du conseil d'établissement suivant l'adoption des états financiers par le conseil d'administration, ce qui a été fait en novembre dernier.

CECJ190411-04	<p>Sur proposition de M. Jean-Yves Tremblay, dûment appuyée par Mme Hélène Latendresse, il est résolu que Mme Lorraine Dépelteau agisse comme présidente d'élection.</p> <p>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	---

Pour chacun des postes à combler, la présidente des élections fait l'appel de propositions de mises en candidature et procède aux élections.

- M. Benoit Valiquette propose la candidature de M. Jean-Yves Tremblay au poste de président.

M. Jean-Yves Tremblay accepte d'être mis en candidature.

Considérant qu'il n'y a pas d'autre candidature, Mme Lorraine Dépelteau confirme l'élection de M. Jean-Yves Tremblay au poste de président du conseil d'établissement.

En l'absence de membres externes, et puisque nous sommes en attente de nominations aux postes vacants, il est convenu de reporter l'élection au poste de vice-président du conseil d'établissement lorsque tous les postes des membres externes seront comblés.

CECJ190411-05	<p>Sur proposition de M. Benoit Valiquette, dûment appuyée par M. Normand Kevin Aubin, il est résolu que le conseil d'établissement nomme;</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Jean-Yves Tremblay à la présidence du conseil d'établissement; <p>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	---

7. Recommandation d'émission de diplômes;

PROJET DE RÉSOLUTION # 1

Attendu les dispositions de l'article 18.4 de la PIEA qui précise que « Le directeur ou la directrice du collège constituant de Joliette recommande les étudiants et les étudiantes admissibles à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC), d'une attestation d'études collégiales (AEC) et d'un diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) et les soumet au conseil d'établissement pour une recommandation de certification aux instances appropriées ».

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de Joliette;

CECJ190411.06	<p>Sur proposition de M. Yvan St-Pierre, dûment appuyée par Mme Claudine Harnois, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière afin de recommander au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de décerner un diplôme aux personnes dont le nom apparaît sur la liste suivante :</p> <p>Le numéro de confirmation du rapport : 30 779 947 Le code de lot : JO2019020501.</p> <p>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	---

PROJET DE RÉSOLUTION # 2

Attendu les dispositions de l'article 18.4 de la PIEA qui précise que « Le directeur ou la directrice du collège constituant de Joliette recommande les étudiants et les étudiantes admissibles à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC), d'une attestation d'études collégiales (AEC) et d'un diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) et les soumet au conseil d'établissement pour une recommandation de certification aux instances appropriées. ».

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de Joliette;

CECJ190411.07	<p>Sur proposition de M. Benoit Valiquette, dûment appuyée par M. Normand Kevin Aubin, il est résolu de recommander au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner une attestation d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme.</p> <p>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	--

8. Rapport de la directrice

➤ Dossiers administratifs

- Statistiques d'admission pour l'automne 2019 - Après le 1^{er} tour, une baisse de 3% est constatée. Plusieurs activités de promotion et recrutement sont mis en place pour favoriser une hausse des inscriptions lors des 2^{ième} et 3^e tous au SRAM.
- Changement de zonage pour le projet de résidence
- Démarches entreprises auprès du ministère pour la nomination de membres externes au conseil d'établissement.

9. Divers

RAPPEL: réunion extraordinaire : le mardi 23 avril 2019 à 18h30 au collège constituant de L'Assomption.

10. Levée de l'assemblée

CECJ190411-08	L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu par M. Jean-Yves Tremblay de lever la séance à 19h05. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
---------------	---

X

Jean-Yves Tremblay
Président

X

Lorraine Dépelteau
Secrétaire